



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

Direction
Générale
de l'aménagement,
du logement
et de la nature

PUCA

plan
urbanisme
construction
architecture

**Appel d'offre en vue de la constitution d'un pôle de
compétences socio-urbaines et de maîtrise d'œuvre sur le
thème de la sûreté urbaine**

**Programme d'expérimentation
« Qualité et sûreté des espaces urbains »**

Date d'ouverture de la consultation : jeudi 24 juin 2010

Date limite de réception des offres : lundi 13 septembre 2010

Préambule

Cet appel d'offre s'adresse aux bureaux d'études, concepteurs et chercheurs dans les champs de l'urbanisme, de la sociologie urbaine et du paysagisme. Il s'inscrit dans le cadre du programme expérimental "Qualité et sûreté des espaces urbains" lancé par le PUCA et a pour objectif de constituer un pôle de professionnels de l'urbanisme investis sur le champ de la sûreté urbaine. Les mandataires effectueront une (ou plusieurs) étude(s) locale(s) afin de comprendre les problématiques d'insécurité urbaine sur le(s) site(s) retenu(s) et proposer des pistes d'amélioration via des actions urbaines, paysagères et architecturales.

Plus largement, le travail réalisé par l'ensemble des équipes du programme participera à un questionnement sur les liens entre territoires urbains et sûreté, dans la continuité d'un précédent programme de recherche.

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – Exposé des motifs, cadre de la commande

ARTICLE 2 – Définition des prestations

2.1.Descriptif général des missions par site

2.2 Missions transversales

2.3 Calendrier prévisionnel

ARTICLE 3 – Règlement général de la consultation

ARTICLE 4 – Réception des offres

ARTICLE 5 – Critères de sélection

ARTICLE 6 – Renseignements complémentaires

ANNEXE 1 : Appel à candidatures auprès de maîtres d'ouvrages publié fin 2009 et communiqué de presse annonçant le lancement du programme

ANNEXE 2 : Présentation des sites d'étude

ANNEXE 3 : Modèle de devis

Le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) développe à la fois des programmes de recherche incitative, des actions d'expérimentations et apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation scientifique et technique dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine.

Placé auprès du directeur de la Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, il est doté d'un Conseil Scientifique composé de chercheurs reconnus dans leurs champs disciplinaires respectifs, d'un Comité d'Orientation réunissant des représentants des instances administratives ainsi que des milieux professionnels et des décideurs urbains et d'un Comité des Directeurs, associant les administrations concernées, notamment du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et du ministère de la Culture et de la Communication.

ARTICLE 1 – Exposé des motifs, cadre de la commande

Le PUCA a lancé au printemps 2010 le programme expérimental "Qualité et sûreté des espaces urbains" (cf. l'appel à candidature et le communiqué de presse joints en annexe 1). Ce programme a pour but d'expérimenter de nouvelles réponses de maîtrise d'œuvre urbaine intégrant la dimension de la sûreté. L'objectif est de réaliser une quinzaine d'opérations d'aménagement novatrices en ce domaine, en contextes urbains variés.

L'enjeu de ce programme est double :

- D'une part concevoir des projets urbains innovants qui intègrent la sûreté d'un point de vue programmatique, architectural et urbanistique sans compromettre les vertus de la vie urbaine permettant ainsi d'imaginer des alternatives aux formes actuelles d'urbanisme sécurisé (résidentialisation défensive, séparation des flux, multiplication des dispositifs techniques de surveillance ou d'empêchement...).
- D'autre part constituer un « pôle de compétences » de concepteurs (architectes, urbanistes, paysagistes...) et d'experts issus du champ de la recherche urbaine (sociologie, aménagement, programmation...) qui soit compétent, innovant et mobilisé sur les questions de sûreté. En effet, au moment où les acteurs locaux font état d'un déficit d'offre pour la réalisation des études de sûreté ou la conception et le suivi de leurs projets urbains, ce programme permettra de constituer un vivier de maîtres d'œuvre et de sociologues en mesure de proposer des solutions inédites dans la traduction programmatique, urbaine et architecturale de la sûreté.

Les réflexions et pistes de conception proposées par ce pôle de compétences devront concilier qualité et sûreté de l'espace urbain afin de ne pas dénaturer les qualités larges de confort et d'usage. Elles devront s'attacher à concevoir des projets urbains qui intègrent la sûreté d'un point de vue programmatique, architectural et urbanistique sans compromettre les vertus de la vie urbaine. En effet, notre postulat est qu'il est possible de sécuriser par l'espace public, par l'ouverture, sous certaines conditions d'aménagement, d'animation et de gestion des espaces produits. Nous pensons que c'est aussi en favorisant l'animation urbaine, la fréquentation des lieux que l'on va garantir de bonnes conditions de sûreté. Ce sont autant d'enjeux qui justifient la nécessité d'expérimenter de nouvelles maîtrises d'œuvre urbaine. Ce programme permettra ainsi d'expérimenter de nouvelles réponses de maîtrises d'œuvre urbaine comme autant d'alternatives aux formes actuelles d'urbanisme défensif.

Le déroulement du programme et le fonctionnement de l'atelier de recherche-action

Dans un premier temps, l'appel à candidatures national a permis de sélectionner dix collectivités locales et un maître d'ouvrage privé proposant des sites d'études. Des fiches en annexe présentent les sites retenus.

Sur une durée d'un an, un atelier de recherche-action rassemblant collectivités locales, chercheurs et experts étudiera collectivement les problématiques posées par chacun des sites afin de permettre à chaque collectivité de concevoir un projet urbain singulier et innovant.

Pour cela, il s'agit donc, dans un premier temps, de constituer un vivier de chercheurs et d'experts compétents (urbanistes, paysagistes, sociologues, programmistes..) afin de travailler sur les différentes problématiques identifiées sur chacun des sites. Les experts ainsi sélectionnés via cet appel d'offre effectueront un travail de compréhension des problématiques rencontrées sur les sites et de proposition des pistes de réflexion et d'action. Au-delà de l'étude qu'ils réaliseront pour une ou plusieurs collectivités, l'ensemble des experts participera aux différentes séances de l'atelier, ce qui permettra de faire dialoguer le PUCA, les services des villes et les experts sur une problématique précise.

La première séance plénière de l'atelier aura lieu en octobre 2010. Il est ensuite prévu d'organiser une journée de travail tous les 2/3 mois pendant une durée d'un an. Ces journées de travail devront permettre une restitution et mise en débat du travail des experts mais également un échange transversal entre collectivités. Chaque rencontre donnera lieu à la publication d'un cahier édité par le PUCA qui permettra de diffuser les principaux résultats de ce programme. Cela permettra, au-delà des expertises locales, de capitaliser les réflexions et de monter en généralisation pour tirer, à la fois du travail des experts et également des débats qui auront lieu des éléments de réflexion plus généraux sur les liens entre territoires urbains et mécanismes de sécurisation. Les séances de l'atelier seront organisées dans les villes les mieux desservies du programme.

A ce stade 4 thèmes de travail sont proposés pour organiser l'atelier recherche action :

- Espaces publics de centralité, animation urbaine et sûreté
- Espaces commerciaux, détournements d'usage et sûreté
- Le paysage support de sécurisation et de qualité des espaces
- Articulation d'espace public et privé et coproduction de la sûreté

ARTICLE 2 – Définition des prestations

2.1. Descriptif général des missions par site

La description des sites et des attentes vis-à-vis des experts sur chaque site est précisée dans les fiches en annexe 1.

Mission 1 : Analyse socio-urbaine du fonctionnement et propositions d'amélioration à court et moyen terme de la dalle Vilette à Aubervilliers.

L'équipe devra analyser la configuration, la gestion et le fonctionnement (notamment des circulations) en surface de la dalle au regard des enjeux de qualité d'usage, de confort et de sûreté des espaces en vue d'alimenter une double projection du site : amélioration à court terme du fonctionnement urbain et

résidentiel à partir de petits aménagements, reconfiguration plus profonde à moyen terme à partir d'interventions de transformation physique plus conséquentes.

A travers cette double projection dans le temps et dans les registres d'intervention la question de la flexibilité des espaces pourra notamment être privilégiée (possibilité de modulation des lieux et des aménagements).

Mission 2 : Analyse des conditions d'ouverture et de sécurisation du square de la Villa Max à Chelles

L'expertise portera sur les conditions d'ouverture du square au public (topographie marquée, jardin traversé, à quelles heures, avec quels programmes ? ...). Les caractéristiques qui donnent au site sa qualité paysagère peuvent en faire sans certaines précautions un espace anxiogène qu'il convient donc d'identifier pour le sécuriser (programmation, vues, présence humaine, éclairage, par exemple).

Il s'agira donc d'analyser le contexte urbain de cette Villa (ZAC centre ville très avancée) et de proposer plusieurs scénarii de projection de la Villa (aménagement, programmation, modalités de gestion...) Cette mission sera réalisée par une équipe de paysagiste/urbaniste sensibilisée à la question des usages et aux enjeux de sécurité.

Mission 3 : Assistance à Maîtrise d'ouvrage portant sur l'articulation des espaces publics et privés et l'aménagement des espaces extérieurs dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Paul Bouchez au Havre

L'équipe, disposant de compétences de type socio-urbaniste et architecte, aguerrie à la résidentialisation en différents contextes, devra fournir une assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur :

- la définition des principes d'organisation des espaces extérieurs (séparation et articulation des fonctions, confort et qualité des cheminements piétons et des espaces d'agrément...)
- des recommandations sur le soin particulier à porter au traitement des limites entre espaces (Ephad, square, pied d'immeubles...)
- des préconisations sur les ambiances urbaines et résidentielles (éclairage, matériaux, équipements, bruit, vent...) et notamment des alternatives possibles à la grille défensive, à la vidéosurveillance...

Ce travail pourra également s'appuyer sur le bilan pas toujours très « heureux » des opérations réalisées dans le cadre de la programmation ANRU Nord, notamment en termes de résidentialisations.

Mission 4 : Analyse socio-urbaine et propositions de restructuration de la galerie commerciale « Grand Sud » au Kremlin-Bicêtre

Il va s'agir de faire émerger des propositions de restructuration de la galerie (principes d'intervention et recommandations, voire esquisse). L'analyse du site (usages, configurations, contraintes, opportunités...) et le croisement des différentes études disponibles (technique, commerciale, foncière...) permettra de définir un pré-projet d'amélioration d'ensemble (accessibilité, traversée, confort et qualité d'usage, ambiances, sécurité...). Un tel travail pourrait être conduit par une équipe d'archi-paysagiste sensible à la question des usages et modes d'appropriation (une association avec un sociologue serait appréciée ainsi qu'un regard attentif d'un programmiste commercial) et permettrait de disposer d'une base sur laquelle mobiliser un partenariat opérationnel.

Mission 5 : Assistance à Maîtrise d'ouvrage sur les conditions de prise en compte des enjeux de sécurité aux différentes étapes du projet de rénovation urbaine du secteur Concorde à Lille

L'expertise consistera à assister la Maîtrise d'Ouvrage sur les conditions de prise en compte des enjeux de sécurité aux différentes étapes du processus (diagnostic, esquisse, parti-pris d'aménagement, conception des espaces publics...).

Cette AMO pourrait réaliser, en particulier, une analyse du projet de rénovation urbaine du secteur Concorde sur des considérations de sécurité, de fonctionnement des espaces et de mode de gestion (adéquations des réponses élaborées aux situations actuelles). L'équipe retenue travaillera en lien avec la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre (atelier Ruelle). Elle pourra fournir des recommandations en matière de conception des espaces et de gestion.

Une telle analyse permettrait d'une part d'identifier les possibles ajustements ou consolidations du projet lui-même, dans le respect des orientations d'aménagement retenues, et d'autre part à aider à la définition d'une politique fine de gestion des questions de sécurité posées (conforter la transformation physique du quartier par un projet global de gestion et d'organisation).

Mission 6 : Etude programmatique du projet d'intégration urbaine et de restructuration du parking souterrain du quartier des Mézereaux à Melun

L'expertise, de type programmation, devra préciser les éléments du projet architectural et urbain qui permettront de consulter un groupement pluridisciplinaire composé d'un architecte, d'un urbaniste et d'un paysagiste, intégrant ainsi les trois volets clés du projet de requalification de ce parking. L'objectif sera de fournir des préconisations afin de reconquérir un espace souterrain répondant aux besoins des habitants en terme de stationnement et de sûreté (puits de lumière, configuration et sécurisation des accès, modalités de gestion du (des) parking(s)...) mais également un lieu de vie en surface. Cette étude devra permettre de lancer par la suite la consultation pour la réalisation effective de l'opération en lien avec la programmation opérationnelle sur l'ensemble du quartier.

Mission 7 : Etude socio-urbaine et programmation commerciale concernant la restructuration du centre commercial du quartier des Buis à Valentigney (Pays de Montbeliard)

Il est prévu de concentrer les expertises sur la question du centre commercial et de ses abords, en réalisant un diagnostic (dysfonctionnements, conflits d'usages, modes d'occupation...) et en élaborant des enjeux et des scénarii de reconversion autant du point de vue de la programmation commerciale que de la configuration des lieux. L'objectif est de préparer les conditions d'un réaménagement de ce centre commercial. Cette étude mobilisera des compétences mixtes de sociologues, architectes/urbanistes et en matière de programmation commerciale.

Mission 8 : Etude sur le projet de restructuration urbaine et notamment de recomposition du pôle de commerces du quartier Bottière à Nantes

Il s'agira d'analyser le projet de recomposition du quartier et du pôle de commerces en prenant en considération notamment les questions de détournement d'usage, de tranquillité publique et de sûreté. Il sera particulièrement demandé d'examiner les conditions de déplacement de la polarité commerciale du quartier en veillant à ce que les dysfonctionnements actuels ne se déplacent pas « avec elle » ou tout au moins que les conditions d'un meilleur partage des espaces et d'une meilleure régulation (cohabitation) des publics soient pris en compte dans la configuration, l'animation et la gestion courante des lieux.

Mission 8 bis : Etude du fonctionnement socio-urbain du quartier Clos-Toreau à Nantes

Il s'agira d'analyser et comprendre les situations à l'œuvre et notamment des regroupements de personnes en pieds d'immeubles et au niveau du centre commercial et de proposer une première évaluation de la tranche de résidentialisation récemment livrée afin d'alimenter la définition du projet en cours, très centré sur la deuxième tranche de résidentialisation.

Ces deux missions (8 et 8 bis) seront effectuées par une même équipe de sociologue / urbaniste sensibilisée à la question des usages et d'appropriation des espaces. L'expertise portera en parallèle sur ces deux quartiers d'habitat social de la ville de Nantes et effectuera un focus sur la question de l'appropriation des espaces, et du conflit d'usages. Il s'agira de faire une passerelle entre les deux sites dont la capitalisation sera également utile à d'autres projets d'envergure qui vont être mené sur l'agglomération.

Mission 9 : Etudes des conflits d'usage et propositions de réaménagement concernant deux secteurs à Sevran

La première expertise portera sur l'îlot Montceuleux, avec un zoom sur le secteur du foyer-résidence troisième âge, ses abords immédiats et son interface avec les espaces publics alentours. Il s'agira d'analyser les dysfonctionnements, les enjeux de sécurité et de proposer des pistes d'action pour les types d'aménagements, leur priorisation et la manière de qualifier ces espaces en assurant la sécurité des occupants.

La seconde expertise concerne l'îlot gare. L'objectif est d'avancer dans la réflexion sur l'extension du centre commercial en traitant les questions d'accès, de fonctionnement et de sécurisation nécessaires pour permettre une ouverture de la liaison piétonne entre les quartiers Nord.

De telles analyses permettront d'identifier les ajustements ou consolidations du projet lui-même, dans le respect des orientations d'aménagement retenues. Ces deux études devront mobiliser des compétences mixtes en aménagement/urbanisme et en sociologie de l'espace public, compréhension des usages et dysfonctionnements d'un secteur.

Mission 10 : Analyse prospective du fonctionnement de l'esplanade reliant le quartier du port du Rhin au jardin des deux-rives dans un objectif d'animation urbaine et de sûreté

L'expertise attendue d'une équipe pluridisciplinaire de sociologues-urbanistes porte sur une analyse prospective du quartier du port du Rhin et de son environnement (usages actuels, dysfonctionnements, potentialités, enjeux) afin d'établir des préconisations concernant le projet d'esplanade reliant le quartier au jardin des deux-rives et conférant au quartier un nouveau pôle de centralité autour de la future station de tramway.

Ces préconisations et principes d'action devront concerner les conditions d'animation de l'esplanade, de gestion et de mise en œuvre du projet afin d'anticiper les risques éventuels en matière de sûreté urbaine.

Dans le respect des grandes orientations d'aménagement retenues, il s'agira d'identifier les conditions de programmation, de conception et de gestion afin de permettre à ce futur espace de bénéficier d'une qualité urbaine et d'une animation suffisante pour garantir une surveillance naturelle.

2.2 Missions transversales

Mission 11 : Réaliser un suivi de l'atelier et un travail éditorial de rédaction des cahiers d'expérimentation

La mission consistera à participer à la préparation et au suivi des ateliers afin de rédiger à l'issue de chaque séance un cahier qui permettra de diffuser les principaux résultats de ce programme expérimental. Ce travail permettra au PUCA, au-delà des expertises locales, de capitaliser les réflexions et de monter en généralisation pour tirer, à la fois du travail des experts mais également des débats qui auront lieu, des éléments de réflexion plus généraux sur les liens entre territoires urbains et solutions de sécurisation. Il s'agira en particulier de faire le lien entre les travaux du programme de recherche « territoires urbains et sûreté » et les études qui seront menées au cours de l'atelier.

Mission 12 : Etablissement d'une cartographie des politiques locales de sécurité dans les 10 villes

En amont de l'atelier de recherche-action, la mission consistera en la réalisation d'un état des lieux des politiques locales de sécurité et des jeux d'acteurs sur chaque site du programme. Cet état de lieux permettra de présenter les problématiques existantes et l'environnement local ; les potentialités locales, notamment les dispositifs et partenariat permettant ou devant permettre de répondre aux problématiques constatées ; ainsi que les acteurs locaux impliqués et les personnes ressources.

Mission 13 : Réalisation d'un reportage photographique des 12 sites d'expérimentation

Afin d'illustrer les cahiers expérimentaux et de contribuer à la représentation de l'évolution des territoires urbains concernés, il s'agira de constituer une banque d'image des 12 sites expérimentaux. Le photographe réalisera des illustrations des quartiers concernés et de leurs environnements en mettant en avant les enjeux urbains du programme (insertion urbaine, lisibilité des espaces, problèmes de gestion, dysfonctionnements urbains...).

Mission 14 : Poursuite de l'AMO du programme

Il s'agit d'assister le PUCA pendant 12 mois afin de mettre en œuvre l'atelier de recherche-action. Concrètement, le prestataire devra préparer l'organisation des séances de l'atelier, assurer en partenariat avec le PUCA un suivi des différents experts et assurer le lien entre les études produites et les attentes des collectivités locales.

Cette mission nécessite une bonne connaissance du champ de la sûreté urbaine et une expérience en matière d'accompagnement de projets urbains.

2.3. Calendrier prévisionnel

L'atelier de recherche action durera 12 mois à partir d'octobre 2010. Il est prévu d'organiser six séances plénières (1 journée de travail pour chaque séance). Les missions 1 à 10 devront impérativement être réalisées dans la durée de l'atelier et des temps de rendu intermédiaires (restitutions écrites et orales) seront également impératifs.

La mission 12 précèdera l'engagement des missions 1 à 10 et devra donc être achevée fin octobre 2010. Les Missions 11, 13 et 14 courront jusqu'en décembre 2011.

ARTICLE 3 – Règlement général de la consultation

Les titulaires sont mandatés par le PUCA et devront donc rendre compte de leur travail à Bertrand Vallet, chargé du suivi du programme pour le compte du PUCA. Ils devront également bien évidemment veiller à répondre aux attentes des collectivités locales.

Une équipe peut répondre sur un ou plusieurs sites en fonction des problématiques.

Par ailleurs, les associations de compétences sont largement souhaitées (urbanistes/sociologues en particulier).

Le montant des missions sera compris entre 15 000 € et 40 000 € TTC selon la complexité de la mission, la nature de la commande, la durée du travail mené et la qualité de la méthodologie proposée.

Composition de la réponse :

Les équipes devront fournir les éléments suivants :

- note motivée sur l'appréhension de la sûreté urbaine : compréhension du sujet, pistes de réflexion, positionnement dans le débat scientifique sur le thème d'études proposés
- note de compréhension (synthétique) sur la ou les mission(s) concernée(s) par la réponse et méthodologie envisagée
- Composition de l'équipe et références de travaux (recherches, études ou projets urbains) en lien avec le sujet

Conditions de réalisation

Pour la bonne exécution du marché, le PUCA s'engage à collaborer avec les titulaires en lui communiquant tous documents, informations et éléments dont il dispose et qui pourraient être utiles à l'accomplissement des prestations attendues. De même, les collectivités locales s'engagent à fournir aux titulaires les informations dont ils auront besoin pour la réalisation de leurs études et à leur faciliter l'accès au terrain.

Les titulaires s'engagent à :

- informer sans délai le PUCA de toute difficulté rencontrée dans l'exécution du marché, de nature à retarder ou à compromettre l'exécution. De manière plus générale, informer le PUCA de l'avancement de ses travaux.
- respecter les obligations de confidentialité. Le titulaire s'engage à ne communiquer, ni utiliser sous quelque forme que ce soit, les documents et informations, sans autorisation préalable du PUCA et de la collectivité locale concernée.

ARTICLE 4 – Réception des offres

Les offres devront être envoyées avant le **13 septembre 2010 à 13H00.**

Elles devront être adressées par mail aux adresses suivantes : bertrand.vallet@developpement-durable.gouv.fr et isabelle.lejeune@developpement-durable.gouv.fr, ainsi que par courrier :

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer
Plan Urbanisme Construction Architecture
A l'attention de Bertrand Vallet
La Grande Arche, Paroi Sud
92055 LA DEFENSE CEDEX

Merci de préciser en en-tête de la réponse l'intitulé du programme («Qualité et sûreté des espaces urbains ») ainsi que la (ou les) mission(s) sur lesquelles vous candidatez.

ARTICLE 5 – Critères de sélection

Les critères de sélection des offres seront les suivants :

- Qualité de la note de motivation
- Composition de l'équipe et expérience et travaux dans le champ de la sûreté urbaine
- Compréhension de la mission attendue et qualité de la méthodologie proposée
- Coût

Le PUCA se réserve la possibilité d'engager une négociation portant sur tout ou partie des aspects de l'offre remise avec les candidats de son choix.

ARTICLE 6 – Renseignements complémentaires

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus par mail.

Merci d'envoyer vos demandes conjointement à :

- Bertrand VALLET : bertrand.vallet@developpement-durable.gouv.fr
- et Eric AMANOU : eric@amanou.fr